

<p style="text-align: center;">CHARTRE ECOLE DE GOLF ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE PORNIC 2020/2021</p>

1. LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ÉLEVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél (domicile) : Tél (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

Titulaires de l'autorité parentale :

PERE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél :

Email (obligatoire):

MERE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente):

Tél :

Email (obligatoire):

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél :

Email (obligatoire):

2. OBJET

La présente charte de l'école de golf de l'association sportive du golf de Pornic a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison 2020-2021 de septembre 2020 à juin 2021.

L'école de golf de Pornic est ouverte aux enfants de 6 à 18 ans.

3. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PORNIC

Les élèves de l'école de golf de l'association sportive du golf de Pornic ont droit :

- A l'enseignement dispensé par les pros du golf BLUE GREEN de Pornic, 1h00 ou 1h30 par semaine en fonction des groupes (*en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances*).

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés.

En cas de blessure de votre enfant, il n'y a également pas de report des heures d'entraînements ratés.

- Au passage des tests fédéraux (drapeaux, opens...).
- A une organisation et un accompagnement pendant les compétitions fédérales.
- Pour le groupe Baby :
 - o 1h00 avec les pros.
 - o Un entraînement par semaine sauf, entre les vacances de la Toussaint et les vacances de février, un entraînement tous les 15 jours.
- Pour le groupe LOISIRS:
 - o 1h00 avec les pros.
 - o Un entraînement par semaine sauf, entre les vacances de la Toussaint et les vacances de février, un entraînement tous les 15 jours.
- Pour le groupe PERFORMANCE : (index ≤ 50):
 - o 1h30 de parcours accompagné ou séance spécifique avant ou après la séance d'1h30 d'entraînement avec les pros (soit 3h d'entraînement).
 - o Un entraînement par semaine.
 - o Accès au parcours illimité en dehors des entraînements
 - o Jetons de practice gratuit en dehors des entraînements

4. ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux entraînements de golf (sauf contre indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé).
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.

- Pour les groupes PERFORMANCE : l'obligation de porter la tenue du club lors des compétitions fédérales jeunes.
- Un comportement exemplaire :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
- Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
- Sur le parcours : ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et de l'association sportive du golf de Pornic.

- de respecter le Règlement Intérieur du Golf.

IMPORTANT :

- **Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtement de pluies, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).**
- **L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice.**

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf ou des bénévoles de l'association sportive du golf de Pornic en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'à l'accueil du golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

La présente Charte « Ecole de Golf » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de septembre au mois de juin.

6. TARIFS ECOLE DE GOLF 2020-2021

Groupe BABY : 160€

Groupe LOISIRS (1^{er} abonnement): 195€

Groupe LOISIRS (Renouvellement) : 205€

Groupe PERFORMANCE : 260€ (moins de 13 ans), **395€** (plus de 13 ans)

Le groupe PERFORMANCE est constitué par la commission de l'école de Golf et les pros du golf de Pornic.

Possibilité de paiement en 3 fois

Ce dossier doit être complété par une autorisation d'intervention chirurgicale.

7. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution répétée de la présente charte par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école de Golf.

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf de l'association sportive du golf de Pornic sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature de la présente charte, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à l'association sportive.

L'association sportive du golf de Pornic (A.S.G.P) et la société Blue Green, gérante du golf, seront donc autorisées à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet de l'association sportive du golf de Pornic et de Blue Green, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par l'association sportive de Golf de Pornic et la société Blue Green.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société Blue Green (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Ces informations sont destinées à Blue Green, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

Fait à le, en deux (2) exemplaires

**Le titulaire de l'autorité parentale,
et de l'élève :**

Madame/Monsieur

**Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »**

L'Association Sportive du Golf de Pornic

Le président

Le Golf Blue Green de Pornic

Le Directeur